

Adresse du conseil général d'Issoudun (Indre), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général d'Issoudun (Indre), lors de la séance du 9 frimaire an III (29 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 301;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19881_t1_0301_0000_3

Fichier pdf généré le 15/07/2019

destestons, sous quelle forme qu'ils se présentent et nous leur avons juré une guerre éternelle.

Continués représentants, continués vos glorieux travaux et n'abandonnés le vaisseau de l'état, qu'après l'avoir conduit à son port, son véritable timon est le gouvernement révolutionnaire, tant qu'il sera entre les mains de timonniers habiles et vertueux, il passera sans dangers à travers tous les écueils; mais s'ils venoit à nous abandonner, ou à l'oublier un instant, le moindre roc seroit capable de le submerger.

Nous ne voulons d'autre puissance que celle de la Convention nationale, à qui nous nous rallions toujours, comme au véritable et unique centre de la gloire et de la félicité du peuple français.

Vive la Convention nationale, vive la liberté, l'égalité et la République.

COLON, HOSSTRABRICH, *officiers municipaux*,
SERGE, *agent national*
et 8 signatures de notables.

6

Le conseil-général d'Issoudun, département de l'Indre, félicite la Convention sur son énergie, et jure de répondre à la confiance, en répandant l'esprit d'ordre et de justice proclamé dans l'Adresse aux Français.

Mention honorable, insertion au bulletin (12).

[*La société populaire d'Issoudun à la Convention nationale, Issoudun, le 18 brumaire an III*] (13)

Citoyens législateurs,

La Convention par son adresse au Peuple, a répandu la consolation et la lumière dans le cœur et l'esprit des bons citoyens; lue au peuple dans cette commune à la fête de vendémiaire, elle lui a fait connaître que la victoire et la justice concourent ensemble à la splendeur et au bonheur de cet empire.

Citoyens, achevez votre ouvrage annoncé par cette adresse, que ces êtres qui par une destination monstrueuse semblent être nés pour la destruction de leur espèce rentrent dans le néant; que les dilapidateurs de la fortune publique qui couvrent du voile du patriotisme leurs richesses mal acquises n'échappent point au glaive de la justice; que les personnes et les propriétés trouvent dans la loi la protection qui leur est due; que les citoyens qui s'attachent à la chose publique, non pour satisfaire leur ambition et leur cupidité mais par amour pour elle-même, que ces hommes modestes et qui sont riches de

la vertu, que les vrais patriotes en un mot, ne soient point découragés par le triomphe du crime et la République est sauvée.

Pour nous magistrats appelés par le vœu du peuple pour seconder vos travaux, nous nous efforcerons de plus en plus à répondre à sa confiance en faisant exécuter les loix, et en répandant l'esprit d'ordre et de justice que vous avez proclamé.

Le conseil général permanent de la commune d'Issoudun, département de l'Indre.

Suivent 26 signatures.

7

Le société populaire d'Issoudun [-Létrieux], district d'Aubusson, département de la Creuse, félicite la Convention sur la destruction des factions, et l'invite à continuer d'affermir le trône de la liberté et de l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (14).

[*La société populaire d'Issoudun-Létrieux à la Convention nationale, Issoudun, le 10 brumaire an III*] (15)

Citoyens représentants du peuple,

Sous le règne sanguinaire des triumvirs la justice était morte. L'homme probe était confondu avec le vil intrigant, l'odieux conspirateur; le glaive de la loi, cette arme terrible qui ne doit jamais se teindre que du sang du coupable, mêlait à ce sang impur le sang de l'innocent.

Grâces à l'heureuse Révolution du neuf thermidor, l'arbitraire a disparu et la force de la loi plane sur toutes les têtes: vous avés depuis consacré des principes dignes des représentants d'un grand peuple, et votre adresse aux français est sur garant qu'ils ne seront plus méconnus.

Notre bonheur est votre ouvrage. Continués, achevés d'établir le trône de la liberté et de l'égalité et les fastes de l'histoire vous compteront au nombre des bienfaiteurs du genre humain.

Les membres de la société populaire d'Issoudun.

Suivent 25 signatures.

8

Le conseil général de la commune d'Auch, département du Gers, remercie la Convention de son Adresse aux Français, et jure de lui rester inviolablement attaché.

(12) P.-V., L, 171.

(13) C 328 (1), pl. 1447, p. 39. *Bull.*, 11 frim. (suppl.).

(14) P.-V., L, 171.

(15) C 328 (2), pl. 1458, p. 3.